

Le Directeur

DECISION N°2025-06

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 242-2,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu la délibération n°CA-2025-03 du Conseil d'administration en date du 11 février 2025 portant délégation de compétences du Conseil d'Administration au Directeur,

Considérant que le Directeur peut décider d'attribuer des subventions aux associations étudiantes reconnues par l'IEP de Grenoble, après avis du conseil des études et de la vie étudiante, dont les montants sont inférieurs à 5.000 euros par subvention.

DECIDE

Article 1er : D'OCTROYER, pour l'année universitaire 2025-2026, des subventions aux associations listées dans l'annexe jointe à la présente décision et selon les montants inscrits.

ARTICLE 2 : DIT que les subventions sont affectées aux projets mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision

ARTICLE 3 : DIT que si les conditions mises à l'octroi de cette subvention ne sont pas ou plus respectées, Sciences-Po Grenoble-UGA pourra demander le remboursement de celle-ci au bénéficiaire de la subvention

ARTICLE 4 : IMPUTE les dépenses correspondantes au budget de l'établissement

Fait à Saint Martin d'Hères,
Le 19 décembre 2025,

Le Directeur,

Simon PERSICO

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Directeur

Annexe :

14/10/2025	AS : Week end Randonnée	294 €	294,06 €
14/10/2025	Association de jeux de société : les Lycanthropes Présentation des projets septembre - décembre 2025	115€	115€
14/10/2025	Le Cheveu sur la Langue : Journal Papier du premier trimestre	428,71€	428,71€
14/10/2025	Bureau des arts : Conférence Féministes et auditrices de RAP ? Conférence avec Benjamine Weill	80€	80€
13/11/2025	Association Sportive : Déplacement liée à l'organisation des jeux inter- Sciences Po	135€	135€
13/11/2025	Déclics et des clacs : Exposition Sciences Po Sans Frontières	115€	115€
13/11/2025	Déclics et des clacs : Table ronde "De la caméra au public : quel destin pour l'image de guerre ?"	360 €	360€
15/12/2025	Alp'Europe : Voyage à Bruxelles	1 500 €	750,00 €
15/12/2025	EIMI : Journée de formation des bénévoles	100 €	100,00 €
15/12/2025	Agir alternatif : Ventes de paniers de légumes	335€	35,00 €
15/12/2025	BDA : Sciences Po a un Incroyable Talent	232,00€	232,00 €
15/12/2025	International Student Initiative (ISI) : Match de Hockey Bruleur de Loup	100€	100,00 €
15/12/2025	ASIA : Atelier Mochi	60€	60,00 €
15/12/2025	ELP Eloquence : Prix Barnave	818 €	427,71 €
15/12/2025	ASIA : Conférence "Genre, violence	60 €	60,00 €

Le Directeur

	et résilience : Regard sur la cause des femmes en Asie du sud"		
15/12/2025	Atelier Théâtre IEPG : Week-end Théâtre	596 €	596,20 €
15/12/2025	Agir alternatif : Distribution de protections périodiques au sein de Sciences Po Grenoble	100€	100,00 €
15/12/2025	ELP Éloquence : Prix Mirabeau	774 €	383,43 €
15/12/2025	Alpes MUN : Visite du Palais des Nations à Genève	300 €	100,00 €